



## **ONF et apiculteurs vont poursuivre le dialogue**

En avril 2023, l'ONF a publié une note de service afin de cadrer, au niveau national, l'accueil de ruchers dans les forêts domaniales. Sous couvert de la préservation des pollinisateurs sauvages, celle-ci annonçait l'application de nouvelles règles de quantité de ruches et de distances entre les ruchers.

Suite à sa première année de mise en œuvre, les apiculteurs du Grand Est ont rencontré de nombreuses difficultés. De fait, la commission apiculture de la FRSEA Grand Est a dénoncé cette réglementation lors des mouvements de contestations agricoles de février dernier, et exigé la suppression de cette note.

Après plusieurs échanges au niveau national avec la direction de l'ONF, les apiculteurs avaient demandé que des réponses soient apportées en amont du lancement de la saison apicole au printemps 2024. Ils ont obtenu pour réponse le maintien des restrictions à respecter et l'ouverture de la plate-forme d'inscription.

En Grand Est, l'intégralité des forêts domaniales se trouve pressurisée. Comble du comble, sont concernées 6 forêts domaniales où la situation est surréaliste. A titre d'exemple, la forêt d'Abreschviller (57) pourra désormais accueillir 5 emplacements de 50 ruches maximum soit 250 ruches alors que plus de 3000 peuvent y transhumer temporairement en cas de fortes miellées de sapin. Une profession qui s'est organisée depuis des décennies autour des forêts d'Etat, ne peut supporter une telle restriction.

Considérant qu'il n'y a aucune obligation législative européenne qui contraint l'ONF à mettre en place de telles réglementations, injustifiées sur le plan scientifique et technique, Didier Romary, Président de la commission apiculture à la FRSEA Grand Est, a profité de la venue du Ministre dans les Vosges pour évoquer le sujet.

Suite à cet échange, le Ministre a annoncé un moratoire d'un an sur la règle de densité (hors zones écologiquement sensibles type Parcs Nationaux, RBI, RBD), dans l'attente d'identifier une solution consensuelle qui permettent de concilier les contraintes des apiculteurs et les enjeux de protection des pollinisateurs sauvages.

La FRSEA et le SPMF, associés aux actions locales qui auraient pu être engagées, accueillent favorablement cette nouvelle et resteront très vigilants sur le sujet.

### **Contacts presse :**

Didier ROMARY : 06 64 26 59 56

Céline BARTHELEMY : 06 89 23 04 25